

***Document de réflexion
en progression***

***Balises et enjeux de définition
du travail de rue***

rédigé par Annie Fontaine

**** pour usage restreint et conditionnel
au cadre de la consultation en cours à l'ATTRueQ****

automne 2004

Table des matières

1. Définir: pourquoi ou pourquoi pas?

- 1.1. Le défi de définir le travail de rue
- 1.2. Les enjeux de la multiplication des pratiques associées au travail de rue
- 1.3. La reconnaissance d'une pratique singulière

2. Réfléchir sa pratique

3. Les essentiels du travail de rue comme pratique singulière

Mise en contexte sur la définition des balises

Mission : Se rapprocher des personnes en marge des normes sociales et contribuer à leur mieux-être en les accompagnant dans leur trajectoire et espaces de vie.

- balise 1 : lien avec des personnes en rupture
- balise 2 : propension et émancipation
- balise 3 : processus d'intégration progressif
- balise 4 : présence et sociabilité dans le milieu
- balise 5 : création et développement de liens significatifs
- balise 6 : écoute, accompagnement, polyvalence d'action
- balise 7 : éducation informelle et socialisation
- balise 8 : témoin-acteur et médiateur
- balise 9 : amélioration des conditions de vie, promotion et défense de droits
- balise 10 : réduction des méfaits

4. Prolongements et glissements avec les pratiques dites « de proximité »¹

- 4.1. Le défi de saisir la spécificité du travail de rue à travers la diversité des pratiques associées
- 4.2. Le développement des pratiques dites « de proximité » en tension entre 4 pôles
 - 4.2.1. Tableau sur le 1^{er} axe clarifiant le cadre idéologique
 - 4.2.2. Tableau sur le 2^{ème} axe situant le rapport aux espaces sociaux
 - 4.2.3. Distinctions et jonctions entre le travail de rue et les autres pratiques
 - 4.2.4. Des pratiques en majeur et en mineur

Conclusion

Bibliographie

¹ Voir à la page 3 les enjeux liés à l'expression « pratiques de proximité ».

Préambule

Signé à titre de chercheure autonome et non en réponse à une commande, le présent document est en rédaction progressive depuis plus de trois ans. Ayant émergé d'observations et de notes accumulées au fil des ans, cet écrit a été présenté dans une première version lors de l'AGA de l'ATTRueQ en 2001. Son processus d'écriture a été accéléré en 2002-2003 pour alimenter le cours TRS-2500 «travail de rue et travail social» que je donne à l'UQÀM et pour apporter une contribution à la recension d'écrits mené par le Comité ministériel du MSSS sur le travail de rue mis en place suite au Forum international sur le travail de rue en 2000.

Travaillé en progression à partir des réactions de différents membres de l'ATTRueQ, ce document poursuit un processus de consultation parmi les travailleurs de rue. À l'heure actuelle, comme le comité ministériel n'est plus fonctionnel mais que d'autres initiatives à l'ATTRueQ visent à consolider nos structures de représentation, ce document continue de faire l'objet de discussion afin de confronter, valider et bonifier les réflexions proposées ainsi que pour statuer sur le type d'utilisation à faire d'un tel outil.

Consciente des débats que peut soulever un texte sur les enjeux de définition du travail de rue, il m'apparaît essentiel d'insister sur l'importance que ce document de travail ne soit pas reproduit, mis en circulation, en usage ou cité sans être mis en contexte dans le cadre de discussion critique en cours à l'ATTRueQ où mon travail prend racine dans les préoccupations et aspirations partagées. Dans le même sens, toute référence à ce texte devra en identifier la source et en signaler le caractère en progression (date de la version). En outre, afin de respecter les acteurs concernés, il ne sera repris par aucune autre instance que l'ATTRueQ sans l'autorisation de l'auteure et ne devra pas être utilisé à travers une lecture réductrice excluant la prise en compte des enjeux rattachés.

Dans le cadre de la consultation en cours, les membres de l'ATTRueQ peuvent lire le document et en discuter avec leurs délégués régionaux qui me transmettront leurs commentaires. Ces réactions seront partagées avec le Conseil d'administration et/ou tout comité de travail travaillant sur le discours représentant la philosophie et le cadre de pratique du travail de rue. Suite à cette validation, le texte sera révisé et son statut déterminé. À ce stade-ci, il demeure une initiative personnelle qui, ne répondant à aucun comité de travail, ne représente et ne remplace en rien les positions et démarches officielles du C.A. de l'ATTRueQ.

Mes remerciements à ceux qui ont partagé la démarche de rédaction de ce document en l'inspirant et en réagissant aux différentes versions produites... Bonne lecture.

Annie Fontaine

PS: L'utilisation du masculin dans ce texte vise seulement à alléger la lecture. L'expression TR renvoie au travail de rue et Tr au travailleur de rue. Dans le même sens, TM signifie travail de milieu et Tm travailleur de milieu.

Introduction

Rédigé en réponse à une préoccupation largement partagée, ce document propose une réflexion sur les enjeux et balises entourant la construction d'un discours commun sur le travail de rue. Cette réflexion s'est surtout construite au cours du projet de formation sur les rapports des travailleurs de rue avec les autres intervenants mené à l'ATTRueQ en collaboration avec l'UQAM (Fontaine et Duval 2001-2003²) alors que les enjeux entourant cette définition étaient identifiés dans chaque région comme cause majeure de tensions dans les interactions vécues par les travailleurs de rue.

Référant aux thèmes abordés dans les ateliers de cette formation, dans différentes rencontres de l'ATTRueQ et dans les principaux documents qui y ont été élaborés, ce texte a été produit pour alimenter l'échange et la confrontation de points de vue entre praticiens et pour stimuler leur participation aux débats entourant le développement du travail de rue. Comme nous le verrons, à cause de la variété des enjeux associés à la définition du travail de rue, il est important que le lecteur adopte une perspective critique à l'égard des pistes suggérées et qu'il consulte d'autres éclairages; ce document se veut une proposition de dialogue et non l'affirmation d'une définition.

Aussi, même si le présent texte évoque des liens entre le travail de rue et d'autres formes d'action, il importe d'insister sur le fait qu'il vise à soutenir l'élaboration d'un cadre de référence sur le travail de rue et non un cadre fondant le travail de rue parmi différentes pratiques « de proximité ». À cet égard, nous invitons le lecteur à faire une lecture attentive des enjeux opposant la consolidation d'une approche globale en travail de rue à la fragmentation de cette pratique en divers mandats spécifiques.

En somme, ce document propose différents angles de réflexion visant à :

- Présenter le questionnement entourant le développement du travail de rue et la diversification des pratiques qui y sont associées puis cerner les enjeux de préciser ou non la définition de cette pratique.
- Repérer les principales balises utilisées pour définir et nourrir les essentiels du travail de rue à travers les réflexions menées sur cette pratique au Québec.
- Analyser les prolongements et glissements entre travail de rue et les autres pratiques dites « de proximité » en observant comment elles se développent en tension entre 4 pôles, de façon complémentaire et contradictoire.

² Cette formation avait été précédé d'une recherche (1998-99) ayant mené à la publication d'un article dans la revue *Nouvelles pratiques sociales* (Duval et Fontaine, 2000). Voir également la *trousse à l'intention des travailleurs de rue sur les rapports avec les autres intervenants : le travail de rue... dans un entre-deux* (Fontaine et Duval, 2003).

1. Définir : pourquoi ou pourquoi pas?

1.1. Le défi de définir

Le manque de balises définissant le travail de rue pose des obstacles aux praticiens qui, souvent en position «d'intrus» dans le territoire d'autres acteurs, doivent expliquer les motifs de leur présence, de leurs relations, de leur mandat, de leurs règles éthiques, etc. Cette difficulté de définir le travail de rue s'explique en partie par le profil varié de personnes s'identifiant à cette fonction mais aussi par la diversité des mandats qui leur sont attribués et qui proposent des manières fort différentes de concevoir ce rôle.

Bien qu'une telle pluralité préserve la souplesse et le caractère personnalisé de cette pratique, les divergences entre les mandats et l'absence d'un discours cohérent nuisent aux interactions des Tr :

- avec les intervenants (manque de crédibilité, attitude défensive envers le caractère non-conventionnel de leur approche, crainte de concurrence professionnelle, attentes irréalistes, non-respect des conditions d'exercice, etc.);
- avec les bailleurs de fonds (morcellement de la pratique en mandats spécialisés dépendant de programmes ponctuels, imposition de critères d'évaluation inadaptés, etc.);
- avec la population et les médias (perception sensationnaliste du TR).

Plusieurs estiment qu'une définition des balises du travail de rue faciliterait son exercice et le respect de ses conditions de base. En plus d'alimenter la réflexion des praticiens et le développement de leurs compétences, ces balises pourraient aider à expliciter et à valoriser la légitimité de leur pratique ainsi qu'à clarifier et faire reconnaître leur position spécifique. Ainsi, une plus grande clarté de leur rôle permettrait aux Tr :

- d'améliorer la crédibilité de leurs lecture des situations, évaluation des besoins et références;
- d'ouvrir des possibilités de collaboration originales mettant à profit la spécificité du TR;
- de faire admettre les marges de manœuvre nécessaires à des actions adaptées;
- d'avoir plus de poids dans la balance pour influencer les rapports sociaux, etc.

Toutefois, malgré l'importance de clarifier le rôle du TR pour éviter d'en diluer l'approche parmi des modes d'action plus ou moins éloignés de ses fondements, définir cette pratique devient vite périlleux tellement elle est multiple. Aussi, pour maintenir la capacité du Tr à s'ajuster au terrain et aux trajectoires des personnes, il faut éviter de mettre en boîte sa pratique dans une définition spécifique, définitive et exclusive, voire dans une appellation contrôlée! Il faut en outre considérer les risques que soit utilisée de façon opportuniste une définition du TR comme paravent à d'autres intentions; articuler un discours sur le TR doit plutôt servir à en alimenter la compréhension et à maximiser son potentiel pour mieux répondre aux personnes en rupture.

1.2. Les enjeux de la multiplication des pratiques associées au travail de rue

Depuis plus d'une dizaine d'années, on assiste au Québec à une multiplication rapide des formes d'action associées au travail de rue. Ceci s'explique en partie par les besoins grandissants de la population mais aussi par le virage « milieu » entrepris par le réseau des services sociaux et de santé. Au fil des ans, cette diversification des pratiques a élargi de façon importante l'éventail des modes d'action, finalités et populations cibles visés directement dans leurs milieux de vie :

- travail de rue au centre-ville, dans un quartier urbain, dans une ville de taille moyenne, en région rurale; auprès des jeunes, de populations marginales (travailleuses du sexe, UDIs, itinérants, fugueurs, etc.), d'enfants, de personnes âgées; travail de milieu, de corridor, en HLM, travail de parc, médiateur local, infirmière de rue, « out reach » auprès de toxicomanes, en maison de chambre; travail en motorisé, etc.

Malgré la pertinence de se rapprocher de certaines populations par le biais d'une approche «de proximité»³, la multiplication d'intervenants de différents rôles sur le terrain crée une confusion. Ainsi, les travailleurs de rue doivent souvent se positionner face à de nouveaux venus, pour justifier leur présence lorsqu'ils en connaissent et approuvent les motifs ou pour s'en distinguer lorsque l'ambiguïté de leur rôle est trop forte. Plusieurs raisons amènent les travailleurs de rue à réagir avec prudence face à la multiplication des initiatives d'intervention dans le milieu :

- D'abord, à cause de la précarité identitaire et relationnelle qu'ils rencontrent, de la complexité des besoins et de la dynamique du milieu de la rue, les travailleurs de rue sont peu favorables aux interventions ciblées abordant les personnes pour une seule de leur dimension ainsi qu'aux projets ponctuels n'assurant pas de suivi aux liens établis.
- Aussi, l'arrivée massive d'intervenants sur le terrain banalise cette présence professionnelle et entraîne un rapport de consommation de services. Or, pour agir au plan des rapports sociaux, les Tr veulent éviter d'être perçus comme des dispensateurs de services, de condoms, de seringues ou de numéros de téléphone. Au-delà du dépannage et de la prévention qu'ils rendent accessible, l'essentiel est qu'ils puissent fournir un accompagnement global aux personnes avec qui ils sont en lien. En ce sens, tout travailleur de rue doit disposer du temps et de la latitude pour investir dans la proximité relationnelle bâtie à long terme avec le monde du milieu; cet investissement lui permet d'agir au-delà de la réponse aux besoins de base pour réaliser un travail de « reliance sociale » et de reconstruction identitaire avec les personnes.
- De plus, les Tr craignent que la méfiance augmente envers eux si sont associées au travail de rue des pratiques de contrôle social (promotion des règlements municipaux, suivi des jeunes contrevenants, délation des vendeurs de drogues). Compte tenu du caractère déjà exigeant de l'intégration dans un milieu, les travailleurs de rue anticipent que leur infiltration soit rendue encore plus difficile si les sensibilités du terrain sont exacerbées par la confusion des rôles avec des intervenants, plus encadrants par exemple.

Pour respecter les personnes chez qui on vise à s'introduire, d'autant plus lorsqu'elles expriment une résistance vis-à-vis des institutions, toute incursion d'intervenants dans un milieu de vie devrait être mûrement réfléchie et implantée avec doigtée. Aussi, pour protéger la crédibilité et la légitimité des travailleurs de rue actifs sur le terrain, il devient de plus en plus important de clarifier les visées et le cadre des initiatives d'intervention dans le milieu ainsi que les «appellations» qui leur sont attribuées.

Cela dit, la majorité des travailleurs de rue reconnaissent la pertinence que les services sociaux et de santé se rapprochent des personnes en rupture afin de rendre plus accessibles et adaptées les ressources dont ils ont besoin. C'est d'ailleurs pourquoi, par exemple, certaines équipes de travail de rue s'associent des professionnels de santé pour des tournées de « out reach » dans le milieu afin d'offrir leurs services. Or, quoique ces interventions sont pertinentes pour répondre à certains besoins spécifiques, elles sont à ne pas confondre en termes de finalités et d'utilité sociale avec la présence intensive et quotidienne des Tr qui apportent un support global aux personnes en rupture et les accompagnent au quotidien vers un mieux-être individuel et collectif.

En somme, malgré la pertinence de plusieurs pratiques dites « de proximité », il nous apparaît essentiel de clarifier diverses définitions afin d'éviter que le flou existant ne mette graduellement dans l'ombre l'approche globale du travail de rue sous le poids d'autres formes d'action, souvent populaires auprès des mandataires et des subventionneurs à cause du caractère plus visible et structurant de leurs « résultats ».

³Une mise en garde est essentielle concernant l'expression pratique «de proximité» utilisée ici dans son acception nord-américaine pour évoquer un ensemble varié de formes d'action dont le point commun se résume à viser un rapprochement des espaces de vie des personnes rejointes. Considérant le caractère controversé de cette expression (qui qualifie par exemple en Europe une forme d'intervention policière dite «préventive »), il faut prendre garde de ne pas utiliser cette terminologie pour gommer et camoufler les différences fondamentales entre des pratiques aux finalités parfois contradictoires. La notion de pratique « de proximité » devrait ainsi être employée exclusivement comme terme générique pour désigner les formes d'action impliquant une présence dans les espaces de vie des personnes rejointes, sans pour autant associer ces pratiques à un cadre de référence commun.

1.3. La reconnaissance d'une pratique singulière

La mission fondamentale du travail de rue étant de contribuer à l'appropriation de pouvoir par les personnes, cette pratique doit être considérée dans sa spécificité et non nivelée ou mise en concurrence avec les initiatives commandées par divers programmes. Pourtant, sous le poids d'une logique de planification intégrée de services, différentes pressions tendent à fragmenter le travail de rue dans diverses fonctions instrumentalisantes⁴. Une telle récupération du travail de rue pour la mise en œuvre de plans d'action prédéfinis et ponctuels constitue un obstacle majeur au déploiement des réelles qualités de cette pratique et à la multiplication de ses effets bénéfiques.

En fait, dans le contexte où les liens sociaux se fragilisent (famille, voisinage), où les attaches des individus à la société se traduisent de moins en moins par une intégration dans des réseaux de socialisation permanents, où les voies d'accès à une participation active sont souvent bloquées (école, travail), où les protections sociales s'amenuisent, la présence de travailleurs de rue disponibles et accessibles pour rejoindre des individus autrement isolés, pour les accompagner dans la singularité de leur trajectoire ainsi que pour faciliter leur liaison avec les instances sociales apparaît essentielle.

Cette approche globale et enracinée dans le milieu ouvre un potentiel peut-être difficilement mesurable mais certainement effectif qui permet de répondre directement à des besoins, souvent avec un minimum de ressources, mais qui permet aussi d'éclairer des réalités occultées et de faire émerger des demandes et projets autrement enfouis dans les replis de la marginalité et de l'exclusion.

Or, pour rejoindre les personnes en rupture dans leurs espaces de vie, l'implantation du travail de rue comporte des exigences particulières (intégration progressive et enracinement dans le milieu, approche globale, polyvalente et non-directive, engagement dans des liens volontaires et réciproques, discrétion et confidentialité, etc.). Ces caractéristiques sont non seulement nécessaires pour s'intégrer les milieux mais également pour générer des effets significatifs et durables.

L'accès à un financement de base récurrent est indispensable pour remplir de telles conditions, ce qui fait nettement défaut pour le moment en travail de rue, largement financé dans le cadre de programmes ponctuels⁵. Ce mode de financement précaire, en plus de restreindre le potentiel généraliste du travail de rue en l'associant à des problématiques particulières, génère des retombées limitées en ne soutenant pas d'actions à long terme. Dans certains cas, ces programmes ont même avoir des effets dommageables en soulevant l'expression de besoins auxquels les organismes ne peuvent plus ensuite répondre.

Même si d'autres formes d'action de « proximité » révèlent plus facilement des résultats observables auprès des bailleurs de fonds, la consolidation et le développement du travail de rue comme pratique de base représente un investissement pour les communautés. Il nous apparaît pour cette raison essentiel qu'une enveloppe protégée serve à la consolidation du travail de rue dans les organismes communautaires. Le travail de rue mérite sans aucun doute une attention particulière ainsi qu'un cadre de référence et de financement spécifique. Cela apparaît d'autant plus important que l'ancrage d'une pratique de travail de rue dans un secteur constitue un atout, voire une prémisse, pour que d'autres formes d'action (ex : projet de cirque, présence à l'école, dans les parcs, out reach infirmier, etc.) soient bien implantées, orientées et soutenues, et non flottantes et ponctuelles.

Dans le même sens, malgré l'intérêt relatif⁶ d'une diversité de pratiques dites « de proximité », il semble crucial que la définition du travail de rue et son plan de développement ne soient pas noyés dans un large cadre de référence évasif où seraient confondues des pratiques inconciliables. Ainsi, lorsque seront examinées les articulations et prolongements entre le travail de rue et d'autres pratiques, il importera de ne pas mettre les effets subtils du travail de rue dans l'ombre des actions plus visibles du travail de milieu ou du out reach par exemple.

⁴Touchant plus largement les enjeux liés à l'autonomie des organismes communautaires, ces questions entourant l'orientation des pratiques peuvent être approfondies par la lecture de différents ouvrages : Proulx, 1997, Fontaine, 2001, Duval et al, 2004), .

⁵ Sur ce sujet, voir mon mémoire sur les enjeux de la planification intégrée de services pour le travail de rue (Fontaine, 2001).

⁶ En fonction des circonstances et enjeux dont nous discuterons plus loin.

2. Réfléchir à définir sa propre pratique

Les questionnements apportés dans ce document invitent à envisager la définition des pratiques de manière dynamique et sous différents angles. Quoiqu'il soit difficile d'arrêter un découpage définitif des pratiques dites « de proximité », il apparaît de plus en plus nécessaire de clarifier les fonctions et orientations de ces différentes formes d'action.

L'ATTRueQ doit alimenter la discussion sur les enjeux entourant la définition du travail de rue à travers une attitude à la fois ouverte et critique face à la diversification des modes d'action qui y sont associés. D'une part, il importe d'entretenir une conception souple du travail de rue afin de préserver la capacité d'adaptation de cette pratique aux différents contextes; d'autre part, il faut en même temps prendre garde de ne pas diluer cette approche dans des finalités et des manières de faire entrant en contradiction avec ses fondements.

Il est essentiel non seulement que l'ATTRueQ définisse les balises du travail de rue mais aussi que chaque organisme et individu impliqué dans ce champ d'action assume un questionnement responsable pour définir sa propre pratique et pour cerner les enjeux entourant cette définition. Une telle réflexion devient incontournable pour saisir et respecter les conditions d'exercice particulières au travail de rue ainsi qu'aux autres modes d'action, en fonction du contexte, du public rejoint et des mandataires. En outre, ce type de réflexion est aussi importante pour refléter la singularité de sa propre pratique puisque la manière dont elle se déroule sur le terrain dépend non seulement du mandat attribué au praticien mais aussi du sens que celui-ci lui donne et de la façon dont il le met en œuvre à travers une manière d'être et de faire personnelle.

Tirée de la trousse à l'intention des travailleurs de rue sur les rapports avec les autres intervenants (Fontaine et Duval, 2003), où la question du discours est abordée comme enjeu traversant ces interactions, voici une piste de questionnement que chacun peut s'approprier pour réfléchir à la cohérence de son mandat. Ces questions peuvent être reprises tout au long de la lecture des pages qui suivent et qui proposent divers angles pour aborder la définition du travail de rue et des pratiques dite « de proximité » qui lui sont associées.

Réfléchir à la manière dont on définit soi-même la pratique et comparer ses conceptions à celles des autres Tr permet de mieux saisir son propre rôle et de le faire respecter par les autres intervenants. Afin de définir un discours qui corresponde à votre pratique, voici quelques questions pour alimenter votre réflexion et vos discussions.

- Quel est mon mandat? Auprès de qui, pour faire quoi, dans quel but mon employeur me mandate-t-il?
- Quelle est ma propre intention? Quelles sont les personnes vers qui je veux aller? Pour faire quoi?
- Quelles attentes me témoignent les personnes avec qui je suis en lien sur le terrain? Où me veulent-ils, avec qui, à faire quoi, dans quel but?
- Quels sont les objectifs que je partage avec d'autres travailleurs de rue? Quelles sont les principales balises qui rattachent ma pratique à celle des autres membres de l'ATTRueQ?
- Comment est-ce que je décris mon action aux autres intervenants? Quelles sont leurs attentes? Ai-je souvent à clarifier mon rôle auprès de partenaires? Ai-je des façons qui m'aident à le leur expliquer?
- Existe-t-il une diversité de pratiques associées au travail de rue dans mon milieu? Suis-je confronté à des visions contradictoires du travail de rue? Ces contradictions ont-elles des impacts sur ma pratique?
- Ma propre manière de définir ma pratique a-t-elle des incidences sur celle des autres Tr?

3. Les essentiels du travail de rue

Tout en nous basant sur les traits identifiés lors des ateliers de formation, nous avons tenté de résumer les balises utilisées pour définir le travail de rue en nous référant aux principaux documents de travail produits à l'ATTRueQ, soit l'ébauche du cadre de pratique rédigé en 2001 pour le Comité ministériel, le document «le travail de rue : de l'oral à l'écrit » (1997), le code d'éthique (1993) et les notes du séminaire provincial 2002 de l'ATTRueQ. D'autres textes, dont les auteurs se retrouvent en bibliographie, ont aussi été consultés pour alimenter notre réflexion. Les lecteurs sont particulièrement encouragés à lire les travaux de Jacques Pector, Edwin De Boévé, Chantal Cheval et Sylvie Pharand. Une bibliographie plus détaillée est aussi proposée dans la trousse « le travail de rue : dans un entre-deux » que j'ai rédigé avec Michelle Duval. Enfin, un article, « Aux marges du social, le travail de rue », que j'ai écrit en 2003 pour la revue « Intervention » de l'Office professionnel des travailleurs sociaux du Québec articule plusieurs des enjeux abordés ici sous l'angle des tensions et complémentarités des fonctions du travail de rue et du travail social.

Même si ces traits sont présentés de façon séparée, il est primordial de saisir leur interdépendance et les nuances de leur intensité selon les contextes. Par ailleurs, quelques encadrés proposés au fil du texte évoquent des débats portant sur la définition de ces balises et leurs conditions d'application; de nombreux autres débats méritant l'attention des praticiens, il n'en tient qu'à eux de les soulever.

Les essentiels décrits ici reflètent les fondements humanistes du travail de rue, tels que définis dans une perspective de propension. Certains traits peuvent aussi caractériser d'autres pratiques, par exemple, le travail de milieu qui partage plusieurs finalités et valeurs à travers des manières de faire complémentaires, davantage axées sur l'accompagnement collectif. Néanmoins, même si une articulation est possible avec diverses pratiques « de proximité » dont nous parlerons dans la 4^{ième} section, il importe d'insister sur le fait que les balises décrites dans cette partie sont à prendre globalement et non de façon partielle, pour décrire le travail de rue en tant que pratique singulière.

À la lecture de ces balises, chacun est invité à identifier celles auxquelles il identifie le plus sa pratique ainsi qu'à adapter ou bonifier ces énoncés pour les rendre encore plus proches de sa conception du travail de rue.

Mission : **Se rapprocher** des personnes vivant en marge des normes sociales – parce qu’elles les rejettent ou en sont exclues- et contribuer à leur **mieux-être** en les accompagnant dans leur trajectoire et espaces de vie.

Balise 1

Investir la communauté et ses replis pour tisser des contacts avec les **personnes « en rupture »** et leur milieu.

- Cette implication dans les espaces de vie et les **rapports sociaux** au sein de la communauté suppose une conception élargie et non pointue du public visé. En effet, même si certains individus sont particulièrement visés par le travail de rue, il importe de considérer toutes les personnes du milieu et de **ne pas stigmatiser** les réalités d’un public cible. Dans le même sens, les personnes doivent être envisagées dans leur **globalité** et non pas de manière fragmentée, sous l’angle d’un seul aspect de leur réalité.
- Rejoindre des personnes « en rupture » implique de **renverser le rapport de pouvoir** établi par les intervenants. En effet, rejoindre des populations avec qui les moyens traditionnels d’intervention achoppent exige d’adapter l’approche en les considérant non pas comme cible d’une intervention mais plutôt comme mandataire. Cette approche basée sur le respect de leurs codes culturels et de leurs choix personnels est également justifiée par le fait que l’action est menée dans **leur territoire** et non dans celui de l’intervenant.

Les adolescents et jeunes adultes (12 et 30 ans) composent le principal public rejoint par les travailleurs de rue. Toutefois, dans certains secteurs, d’autres populations sont visées sans référence à des catégories d’âge : toxicomanes, travailleurs du sexe, itinérants, personnes souffrant de troubles de santé mentale, etc. Par ailleurs, certaines initiatives visent les enfants (principalement dans des quartiers défavorisés), voire également des personnes âgées. La multiplication des publics rejoints suscite un débat autour du risque de diluer les principes éthiques pour les adapter aux différentes populations (ex : la marge de manœuvre éthique peut-elle être la même pour des adultes que pour des enfants?) Un autre débat soulève le problème du ciblage de publics très spécifiques en fonction de facteurs « de risques » précis; l’étiquetage découlant d’une telle approche ne contribue-t-il pas à la stigmatisation des personnes rejointes, contredisant ainsi les principes humanistes du travail de rue?

Balise 2

Inscrire son action dans une logique de **propension** favorisant l’**émancipation** individuelle et collective.

- Face aux situations de rupture (familiale, relationnelle, psychique, sociale, scolaire, etc.), la visée du travail de rue est centrée vers la **réconciliation** des personnes avec elles-mêmes, leurs proches, leur réseau, leurs droits, leur place dans la société, etc.
- Dans une perspective d’**émancipation**, les critères d’un mieux-être ne sont pas prédéfinis par des experts mais orientés par les personnes elles-mêmes à travers un processus de prise de conscience et de co-construction de sens.
- Cette logique de propension favorise l’**appropriation de pouvoir** sur sa vie en stimulant la capacité de prendre en charge son devenir.
- À travers la **socialisation**, ce processus contribue à la construction identitaire des personnes accompagnées et à l’appropriation d’un statut et d’une place de sujet-acteur autonome.
- La **création de liens sociaux** étant au cœur de la mission, les relations engagées se basent sur l’**intersubjectivité** et non sur l’objectivation d’un rapport prédéfini.

Balise 3

Infiltrer les espaces de vie à travers un **processus d'intégration progressif** constamment renouvelé.

- Dans ce mouvement d'**aller vers**, le Tr manifeste une solidarité avec les personnes en rupture en cherchant à se joindre à elles dans leur contexte de vie et non à les joindre à des cadres normatifs.
- Cette approche **extra-muros** permet de découvrir la complexité des interrelations entre la norme et la marge.
- Pour comprendre **de l'intérieur** des réalités autrement occultées, observer et intégrer les espaces de vie donne accès à une connaissance fine de la culture et du mode de vie des populations rejointes. Aussi, à travers cette présence sur le terrain et ses interactions, le Tr peut percevoir les changements de dynamiques et être à l'**avant-garde** de nouvelles réalités sociales. À cet égard, sa pratique peut être associée à celle de l'ethnographe contribuant à éclairer les phénomènes sociaux par le biais de l'observation participante.
- Par respect du droit à la vie privée et pour augmenter les chances d'être accepté et intégré dans le milieu, ce processus est mené de façon **non-intrusive**, avec patience et non-jugement.
- Une telle démarche se fonde sur des **séquences** constamment renouvelées d'observation et de présence active, de prise de contact, de développement et de dénouement de liens. Même si des étapes sont repérables dans ce processus, le rythme du travail de rue ne peut être prédéterminé puisqu'il varie selon le milieu, la personnalité du Tr et le cours des événements.
- Cette infiltration doit prendre en considération les résistances des personnes face à l'arrivée d'un **inconnu** dans leur territoire. Cela veut dire pour le Tr d'accepter d'être « **testé** » par le milieu afin de traverser les filtres de leur méfiance et de valider leur confiance.
- La **mobilité** du Tr est un facteur important qui lui permet de suivre la **mouvance** du milieu ainsi que de repérer et percer certains espaces moins visibles et fréquentés.
- Ce processus d'intégration exige une capacité élevée d'**adaptation** à la dynamique du milieu investi ainsi qu'aux réalités particulières et aux trajectoires des personnes rencontrées.

La notion d'infiltration progressive dans les espaces de vie questionne les projets temporaires qui embauchent des travailleurs de rue sur une base ponctuelle de quelques mois. Ces projets de courte vue causent même parfois des dommages en provoquant une nouvelle rupture chez les personnes avec qui un lien s'est créé et dont l'ouverture se referme au fur et à mesure que les visages qui s'ingèrent dans leur territoire changent constamment.

Balise 4

Être présent, disponible et accessible en milieu ouvert en socialisant à travers la proximité du quotidien et en participant à la dynamique des interactions sociales.

- La **présence régulière** du Tr est le pilier de son acceptation; c'est par les contacts au quotidien qu'il crée sa place parmi les réseaux de ceux qu'il vise à rejoindre. Pour devenir un repère, il adopte une fréquence de visite adaptée au rythme du milieu. Cette fréquence est nécessaire puisque c'est à travers le **partage de moments** banals de vie que les liens se nouent et deviennent nourrissants.
- À travers une attitude d'**ouverture** et de **non-jugement**, la présence du Tr dans les espaces de vie lui permet de se rapprocher des personnes, d'adopter leur rythme et de partager différents moments, ordinaires et extraordinaires, de joie comme de peine.
- Le fait d'**être là**, parmi le monde sur le terrain, permet au travailleur de rue d'aller vers ceux qui n'ont pas tendance à se rendre vers les ressources. En même temps, son **accessibilité** permet à ces derniers d'aller à lui au moment qu'ils jugent eux-mêmes opportun. Cette stabilité relationnelle représente un facteur rassurant pour les personnes qui sont en lien avec lui.
- La **disponibilité** du Tr lui permet d'agir dans l'immédiat et de répondre sur le vif à des situations spontanées et imprévisibles, par exemple, des situations de crise ou d'urgence.
- L'**intuition** du Tr est essentielle pour pouvoir se situer chaque fois « spontanément » devant les nouvelles situations qu'il rencontre.

Balise 5

Développer des **liens significatifs** avec les personnes puis, à travers cette « relation d'être », les accompagner dans leur vécu, leurs choix et leur cheminement.

- Créer un lien significatif basé sur la **confiance** constitue une prémisse et un moteur d'action.
- La création d'un tel lien se construit graduellement et se consacre à travers des **gestes ordinaires** témoignant de la volonté d'être avec l'autre, au-delà de tout impératif interventionniste.
- La relation d'**ac-compagnement** (avec compagnon) est fondée sur l'établissement d'un rapport de réciprocité impliquant son propre engagement subjectif et la reconnaissance de l'autre comme sujet-acteur de sa propre vie. À travers la co-construction de sens que permet la rencontre intersubjective, cette **relation d'être** contribue à consolider le processus identitaire des personnes accompagnées.
- Basé sur une **attitude** authentique d'empathie, de non-jugement, d'acceptation, d'accueil de la confiance et de respect, ce mode relationnel **volontaire, non-directif et égalitaire** stimule un dialogue favorable au cheminement, au questionnement, à la confrontation et à la réconciliation.
- Même si la richesse de la relation mérite d'être cultivée, elle doit non pas se refermer sur un rapport dyadique et plutôt favoriser un **tissage de liens** propices à briser l'isolement des personnes.

La création d'un **lien** de confiance implique de mettre en place certaines conditions d'exercice : temps, stabilité, durée, marge de manœuvre, etc. Aussi, un tel lien exige une grande capacité à manœuvrer dans le jeu des frontières entre l'implication et la distance relationnelle, entre la vie privée et la vie publique. De plus, même si cette relation implique un engagement subjectif et personnel, il nécessite d'être balisé pour éviter un rapport fusionnel; il faut donc peser et assumer les conséquences du lien créé de façon à échapper aux pièges de la dépendance. Le recours à la supervision est un moyen de mener cette réflexion. En outre, visant l'émergence des personnes en tant que sujet-acteur, cette approche d'accompagnement s'accommode mal des programmes qui stigmatisent des individus en les objectivant selon des symptômes spécifiques. Dans le même sens, ce mode relationnel est difficilement applicable dans un rapport marchand de distributeur à client, un rapport corporatiste d'expert à bénéficiaire, un rapport moralisateur de «normal» à «déviant», un rapport autoritaire de surveillant à surveillé ou charismatique de maître à disciple, etc.

Balise 6

Soutenir les personnes dans la réponse à leurs besoins et aspirations par une **approche globale et généraliste** fondée sur l'écoute, l'accompagnement personnalisé et la polyvalence d'action.

- Selon une **approche globale** prenant en compte la complexité des individus et le caractère unique des situations qu'ils vivent, le TR exige de penser chaque action de manière originale. Le Tr met à profit différentes ressources (la personne, son entourage, le milieu, les organismes, etc.) pour élargir l'**éventail d'alternatives** répondant aux besoins et aspirations de ceux qu'il accompagne.
- Le Tr développe un art de « **faire autrement** » pour contourner les impasses faisant obstacles au cheminement des personnes. Aussi, le Tr cherche à mettre en œuvre des actions **légères et souples** s'appuyant le plus possible sur les **potentialités** des individus et de leur milieu.
- La diversité des demandes oblige le Tr à la **polyvalence**, à la **souplesse** et à la **créativité**. L'art du **bricolage** représente le principal outil du Tr qui doit à chaque situation inventer des solutions adaptées en fonction des individus et des ressources disponibles.
- L'**écoute** demeure la porte d'entrée et l'outil privilégié pour un accompagnement personnalisé. À partir de l'écoute, le Tr apprend à saisir la personne pour mieux l'aider à s'**orienter**. Il l'amène à examiner sa situation, à élargir son éventail de choix, à confronter de façon respectueuse ses points de vue, à préciser ses besoins, à identifier ses ressources et à formuler des demandes claires.
- Le caractère **généraliste** de la pratique est exponentiel. Ainsi, le classement et la description des actions en TR ne peuvent être exhaustif, les interventions varient selon les milieux et les situations.
- Pour répondre à certains besoins spécifiques, différentes **interventions** sont nécessaires :
 - Information pour éclairer une situation et faciliter les choix: drogues, sexualité, justice, santé, etc.
 - Dépannage face à des besoins de base : nourriture, transport, vêtements, etc.
 - Intervention de crise : grossesse involontaire, surdose, fugue, états suicidaires, bagarre, etc.
 - Référence personnalisée vers un organisme communautaire ou un service public : centre de loisir, groupe d'entraide, CLSC, hôpital, centre de désintoxication, etc.
 - Accompagnement dans les démarches et ressources : support, médiation, défense de droits, etc.

Balise 7

Nourrir le questionnement et le cheminement individuel et collectif des personnes accompagnées à travers diverses activités de **socialisation** et d'**éducation informelle**.

- Accompagner les personnes dans un processus d'appropriation de pouvoir implique de soutenir le développement d'une **capacité réflexive** leur permettant d'interpréter leur expérience et de lui **donner du sens**.
- Développer son **potentiel créatif** contribue à élargir l'éventail de possibilités d'une personne et facilite sa prise en charge par elle-même.
- Un tel processus d'émancipation ne peut se réaliser à travers une approche exclusivement individualisée et implique une prise de conscience des **rapports sociaux** qui affectent collectivement leurs **conditions de vie**.
- Associer son potentiel à celui des pairs multiplie d'autant les potentialités d'**agir sur son environnement** et de moins en subir les carences.
- Le développement d'une **conscience critique** permet aux personnes de mieux cerner la dynamique des rapports dans lesquels ils sont impliqués, de faire des choix conséquents et adaptés au contexte ou de participer au changement social pour transformer cette réalité.
- L'être humain est un être social; prendre une **place dans la société** représente une dimension importante du processus de construction identitaire des individus. Provoquer des occasions de **socialisation**, de **participation et de coopération** constitue un moyen privilégié pour permettre aux personnes de se positionner comme sujet-acteur.
- Apprendre à vivre ensemble, donc à se vivre comme citoyen, passe par la reconnaissance, le partage et l'expression de valeurs. Vivre des **expériences communes** et les imprégner de sens à travers l'échange favorise une telle **conscience collective**.
- La discussion, la sensibilisation, la réalisation de projets, d'activités socioculturelles, sportives, la mobilisation dans des actions collectives sont quelques uns des **moyens éducatifs** mis à contribution pour favoriser l'appropriation de pouvoir des personnes.

Balise 8

Se positionner comme **témoin-acteur** au coeur des rapports sociaux et agir comme **médiateur** pour réduire le clivage social envers les personnes marginalisées.

- Comme l'anthropologue, le Tr occupe une position d'**observateur participant** pouvant être mise à profit pour comprendre les rapports sociaux au sein d'une communauté.
- La **position privilégiée** du Tr, un pied à la fois dedans et dehors des milieux marginalisés et institués, lui permet d'agir comme **vecteur de communication** entre exclus et inclus. Le Tr est un ouvrier de passerelles entre des mondes séparés.
- Le Tr doit mettre à profit cette position pour favoriser le rapprochement et l'établissement d'une **communication directe** entre ces acteurs et non se positionner comme un intermédiaire indispensable qui accentue la distance entre les parties en conflits.
- Respectant des règles de confidentialité et de discrétion, et à travers une attitude non-sensationnaliste, le partage certaines observations avec les acteurs sociaux permet de **révéler des situations autrement occultées**.
- Le Tr peut contribuer à **dédramatiser** certaines perceptions et **sensibiliser** la population et les institutions aux réalités des personnes en rupture.
- Par son attitude humaniste, le Tr peut **recentrer** les institutions et la population sur la valeur de la **personne humaine** et stimuler le recours à des solutions d'échelle humaine.
- En traduisant les besoins des personnes en rupture et en facilitant leur prise de parole, en les amenant à prendre conscience des contraintes et possibilités de leur milieu, le rôle de **médiateur** du Tr contribue à dénouer des conflits et à réconcilier l'environnement.

Balise 9

Contribuer à **améliorer les conditions de vie** des personnes par la **promotion et la défense de droits** ainsi que par la participation à des actions porteuses de **changement social** à long terme.

- Le TR n'est pas une pratique neutre; il s'agit d'une **action sociale positionnée** en faveur d'une plus grande **justice sociale**. De ce fait, le Tr joint ses efforts à la promotion de l'intégrité de la personne et se porte à la défense des droits de ceux qui sont discriminés.
- Au-delà de la défense de droits immédiate dans certaines situations d'accompagnement individuel ou lors de présence terrain, le Tr doit développer une compréhension plus large des enjeux structurels et favoriser plus globalement des **changements d'attitude envers les personnes marginalisées**.
- Ici, la responsabilité des organismes qui embauchent les Tr est centrale puisque l'amélioration des conditions de vie des personnes représente un **fondement de l'action communautaire autonome**.
- Mettre à profit la concertation et la mobilisation pour contribuer à **développer des ressources** qui répondent aux besoins des personnes constitue l'un des moyens d'améliorer leurs conditions de vie.
- Adopter un **discours critique** face aux politiques sociales et **participer aux débats publics** initiés par les mouvements sociaux représente un moyen de contribuer au changement social.

Balise 10

Favoriser la réduction des méfaits en promouvant des stratégies favorables à la santé et au bien-être des personnes et de la population.

- La diffusion d'**information** et de **matériel préventif**, la **sensibilisation**, l'**éducation** et l'**accessibilité à des alternatives** sont les principaux moyens mis à contribution pour favoriser une réduction des méfaits (ITS, VIH-Sida, grossesse involontaire, judiciarisation, etc.) associés aux modes de vie à risques (toxicomanie, travail du sexe, etc.)
- La réduction des méfaits évite un rapport moralisant aux comportements des personnes et favorise une **prise de conscience nuancée des risques encourus**. En toxicomanie, par exemple, cette approche ne se limite pas aux substances illégales mais à l'ensemble des psychotropes.
- La réduction des méfaits engage à une **attitude réaliste et pragmatique** face au mode de vie des personnes en rupture. Par exemple, plutôt que de viser l'abstinence sexuelle et de consommation de drogues, les Tr sensibilisent les personnes à **mesurer les conséquences de leurs choix** et à trouver des façons d'en **réduire les impacts négatifs** : recours au condom, gestion de la consommation, utilisation de matériel propre, etc.
- La réduction des méfaits implique non seulement des interventions auprès des personnes concernées mais aussi des actions visant **les politiques** qui affectent leur situation. Par exemple, les intervenants en réduction des méfaits sont responsables de témoigner des impacts négatifs d'une judiciarisation des consommateurs, menant parfois à l'apprentissage de la criminalité pendant leur séjour en prison.
- Les interventions de base visant la réduction des méfaits (ex : échange de seringues) ouvrent souvent la voie à une action plus poussée (modification des modes de consommation), surtout lorsqu'elles sont menées dans un **contexte chaleureux** et qu'elles s'accompagnent d'une écoute active. Dans la perspective d'une approche globale et d'émancipation, la réduction des méfaits ne doit pas se limiter à une fonction instrumentale de réduction des comportements à risques mais aussi être envisagée comme une **ouverture à l'autre** et l'expression d'une volonté de l'accompagner vers son **mieux-être**.

4. Prolongements et glissements du travail de rue avec les pratiques dites «de proximité»

4.1. Le défi de saisir la spécificité du travail de rue dans la diversité de pratiques qui y sont associées

Bien que la terminologie se soit diversifiée pour refléter la pluralité des pratiques qui se développent depuis plus de 10 ans, l'absence de références pour articuler leurs spécificités entretient une confusion quant à leurs convergences et divergences. Devant les enjeux de cette diversification, on constate trois tendances d'opinion chez les travailleurs de rue:

- Certains veulent *préciser et rendre plus exclusive la définition du travail de rue* afin d'éviter de diluer ses fondements et d'assimiler cette pratique avec des modes d'intervention poursuivant des finalités contradictoires ou porteurs d'enjeux différents. Une telle option vise surtout à maintenir la capacité des Tr de rejoindre les personnes en rupture en protégeant les marges de manœuvre éthiques et pratiques adaptées à un mode d'action basé sur l'intégration des milieux marginalisés;
- À l'opposé, d'autres veulent *assouplir la définition du travail de rue* pour inclure la diversité des formes d'intervention qui y sont associées et rallier ces pratiques autour de bases communes. Une telle tangente vise principalement à véhiculer cette approche auprès d'un plus large public, sans faire de distinctions entre les populations rejointes et les visées spécifiques à chacun;
- La 3^{ième} hypothèse consiste à *dresser une typologie* des pratiques associées au travail de rue en classifiant les unes et les autres dans un ensemble plus large de modes d'intervention regroupés sous une appellation telle que « travail de proximité » de façon à « gérer » la diversité de ces modes d'action.

La première tendance, soit de mieux cerner le travail de rue, mérite une attention particulière puisque certaines caractéristiques de cette pratique doivent être protégées pour en assurer le plein déploiement auprès des personnes en rupture; toutefois, se limiter à resserrer la définition du travail de rue ne permettrait pas de rendre compte de son évolution et de ses prolongements dans diverses formes d'action complémentaires. Quant à la 2^{ième} tendance, même si elle reflète la volonté de faire rayonner les atouts du travail de rue chez un plus large public, une telle dilution risquerait d'en noyer la pertinence et la crédibilité, surtout auprès des principales personnes concernées.

Enfin, quoiqu'il semble devenu incontournable de clarifier les différents mandats plus ou moins apparentés au travail de rue, les typologies de pratiques proposées jusqu'à ce jour (ex : cadre de référence de la Montérégie, de la Gaspésie-Îles de la Madeleine, document de formation de la DSP Abitibi-Témiscamingue, etc.) soulèvent plusieurs réactions. En fait, constituer une typologie classifiant différentes pratiques pose plusieurs problèmes, les enjeux de distinction et d'articulation variant tellement selon les milieux. De plus, le caractère souvent pointue de telles typologies donne une portée limitée aux définitions en étant difficilement transposables d'un contexte à l'autre (centre-ville, quartiers urbains, milieu rural, régions éloignées, etc.).

À la lumière du débat au sujet de cette définition et compte tenu de la mouvance du travail de rue qui oblige à constamment renouveler la réflexion sur ce rôle, nous proposons dans la partie qui suit non pas une typologie définitive des pratiques « de proximité » mais plutôt des pistes d'analyse pour examiner ces modes d'action et les articuler au cas par cas, sous l'angle des enjeux qui en traversent les fonctions et orientations. En ce sens, même si différentes pratiques sont regroupés dans un schéma, l'objectif n'est pas d'assimiler des modes d'action variés à une identité commune mais plutôt de questionner les enjeux de leur séparation ou de leur articulation.

4.2. Le développement des pratiques dites « de proximité » en tension entre 4 pôles

La diversité des pratiques dites « de proximité » peut s'analyser sous deux angles établissant une tension entre 4 pôles:

Le mandataire :

- Les pratiques « de proximité » comportent des divergences selon qu'elles agissent dans une logique *instrumentale* en réponse à une commande de mandataires ou qu'elles s'inscrivent dans une logique de *propension* centrée sur la demande des personnes rejointes :
 - *travail de rue* et *de milieu* partagent une même philosophie de propension enracinée dans le rapport à la demande et les choix des personnes rejointes
 - « *out reach* » et *intervention ciblée* combinent un rôle plus instrumental de prolongement de mandats correspondant à des priorités institutionnelles

Les espaces fréquentés :

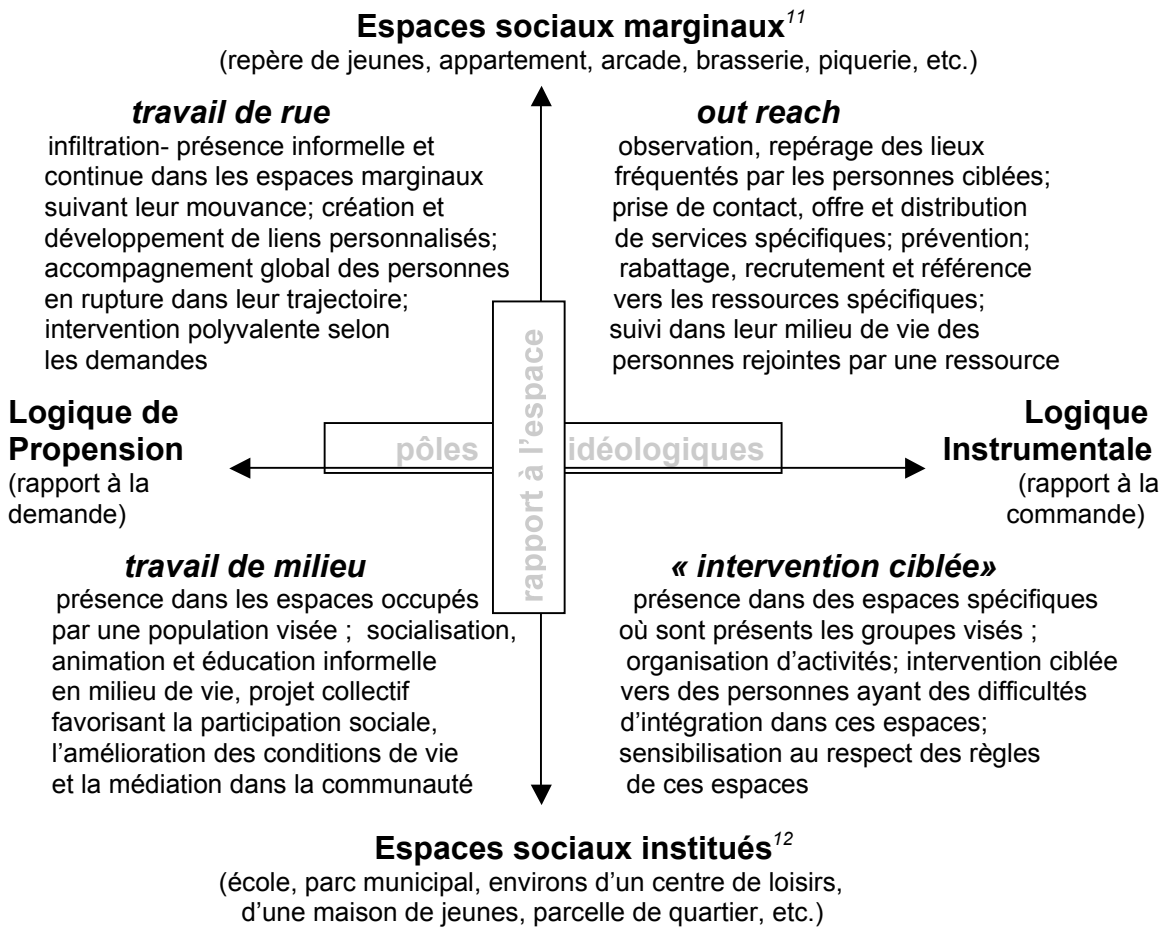
- Les variantes de ces pratiques sont aussi envisageables selon leur degré d'intégration dans les *espaces sociaux marginaux* ou dans les *espaces sociaux institués*:
 - *travail de rue* et « *out reach* » ont en commun de chercher à fréquenter des espaces marginaux difficilement accessibles aux intervenants
 - *travail de milieu* et *intervention ciblée* se déroulent davantage à proximité de cadres plus institués, bien qu'ils y établissent des rapports moins formels que d'autres intervenants

Le schéma qui suit expose les pôles entre lesquels se définissent en tension les pratiques dites « de proximité »⁷ : travail de rue, travail de milieu, out reach, intervention ciblée⁸. Comme nous l'avons dit, une telle manière de représenter l'articulation de ces modes d'action ne vise pas à niveler l'ensemble de ces pratiques à travers une identité commune mais bien de constater les frontières et les passerelles qui existent entre elles de façon à évaluer les prolongements potentiels et les risques de glissement qui peuvent prendre forme. Après la présentation du schéma, des tableaux et commentaires complémentaires aideront à éclairer cette analyse.

⁷ Tous ne partagent pas le même découpage entre les définitions du travail de rue, de milieu et out reach. Aussi, la notion « d'intervention ciblée » avancée ici est nouvelle. En fait, le schéma en 4 volets vise entre autres à recadrer la spécificité du travail de milieu, trop souvent gommée dans une définition incluant divers modes d'action plutôt associés dans ce document au « out reach » et à l'« intervention ciblée ». Par exemple, certains proposent que tout mandat spécifique (ex : prévention du sida auprès des UDI) constitue une forme de travail de milieu. Quoique cette définition pourrait être justifiable, nous pensons qu'elle vide la notion du travail de milieu du sens qu'elle peut porter (axée sur la dynamique collective au sein d'un milieu). Pour notre part, comme nous le verrons dans les pages qui suivent, nous pensons qu'une telle approche devrait être associée au out reach si elle vise principalement la distribution d'un service spécifique, au travail de rue si elle est fondamentalement globale malgré qu'elle s'exerce dans un espace spécifique ou au travail de milieu si l'action vise une prise en charge collective des personnes toxicomanes. Cette vision représente une nouvelle conception de l'articulation des pratiques à VALIDER.

⁸L'expression «intervention ciblée» inclut différentes formes d'intervention «de proximité» répondant à des mandats spécifiques de prolongement institutionnel dans les milieux de vie: animation/surveillance de parc, intervention de corridor à l'école, réadaptation et réinsertion en milieu familial, etc. À la limite de cette logique, certaines formes d'action policière sont dites de proximité (ex: policier à pied, sociocommunautaire) et s'associent à une telle perspective d'approche « milieu ». Ces différentes «interventions ciblées » comportent chacune des enjeux spécifiques, certaines ayant une raison d'être claire et justifiée, d'autres impliquant des enjeux éthiques qui les rendent plus questionnables ou compromettantes sur le terrain. Bien que nous ne pouvons en approfondir l'analyse dans ce document, l'essentiel est que ne soient pas confondues ces pratiques avec le travail de rue ni le travail de milieu. Elles sont incluses dans le présent schéma davantage pour élucider leurs différences que pour établir une concordance.

La définition des pratiques en tension entre ces différents pôles⁹ peut se visualiser¹⁰ comme suit :



⁹ Voir l'explication de ces pôles à la page précédente.

¹⁰ Faute de moyens graphiques, nous n'avons pu dans ce tableau faire ressortir visuellement la dynamique de complémentarités et de contradictions entre les pratiques identifiées. Ainsi, alors que des passerelles naturelles existent entre le travail de rue et de milieu, poursuivant conjointement une visée de propension (voir plus loin dans le texte), la confusion des deux pourraient amener une formalisation des modes d'action collectif au détriment de la souplesse d'accompagnement global et polyvalent du travail de rue. Aussi, bien que le out reach ait sa propre pertinence et qu'il partage plusieurs attributs avec le travail de rue, un glissement vers une telle fonction risquerait de réduire la portée de la présence terrain à une utilité instrumentale. En outre, bien que peu de liens existent entre le travail de rue et l'intervention ciblée, cette distance devant être préservée, il importe surtout de distinguer ce mandat institutionnel du travail de milieu afin de maintenir la perspective d'appropriation de pouvoir rendue possible à travers une logique de propension répondant aux demandes collectives des populations rejointes.

¹¹ La notion d'*espaces marginaux* réfère aux lieux que se donnent des individus en dehors des cadres normatifs dominants; se définissant à travers l'identité de ceux qui se l'approprient, ces lieux non-délimités, mouvants et informels peuvent être plus ou moins associés à un mode de vie clandestin, underground, contre-culturel, dissident, etc.

¹² La notion d'*espaces institués* réfère aux structures fondamentales de l'organisation sociale, c'est-à-dire aux différents cadres établis pour baliser la vie en société et organiser les rapports sociaux; fondés sur une structure plus ou moins formelle s'inscrivant dans la durée, ces lieux ont une fonction d'intégration et/ou de cohésion sociales.

4.2.1. 1^{er} axe clarifiant le cadre idéologique

Les divergences de conceptions du travail de rue et des pratiques qui y sont apparentées soulèvent des tensions, en particulier lorsque des partenaires ou bailleurs de fond cherchent à leur appliquer un cadre idéologique conventionnel. À côté d'autres courants dominants (ex : sécuritaire¹³ et religieux¹⁴), la logique sociosanitaire fait particulièrement pression sur le développement du travail de rue au Québec. Axée sur l'adaptation des individus, cette logique tend parfois à réduire la portée émancipatrice d'une pratique visant l'appropriation de pouvoir des personnes sur leur vie.

La tension entre une vision techniciste et une vision humaniste de l'intervention est observée par plusieurs auteurs en sociologie et en travail social (Freitag, Renaud, Parazelli, etc.) de même qu'en travail de rue (De Boévé, Pector, Duval et Fontaine, Cheval, Pharand). Opposant une conception objectivante à une lecture intersubjective des rapports sociaux, cette tension idéologique est ici traduite par la comparaison entre une logique « instrumentale » et une logique « de propension ». Cette comparaison est particulièrement inspirée d'un document de travail rédigé en Belgique par Edwin De Boévé (1999) et récemment bonifié par Jacques Pector à l'ATTRueQ (2003) qui réfèrent tout deux au livre de François Jullien « Traité de l'efficacité » pour confronter ces deux logiques.

Même si ces idéologies sont polarisées pour illustrer la tension et les enjeux entre ces pratiques, le prisme de valeurs et d'approches mises en œuvre est plus nuancé; ainsi, malgré des mandats rattachés à des critères de nature instrumentale, certains praticiens parviennent à personnaliser leur manière de faire sur le terrain à travers une attitude humaniste inspirée de l'approche globale en travail de rue.

Modèle de propension	Modèle instrumental
<i>Lecture interactionniste</i> : s'appuie sur une compréhension dynamique des rapports sociaux. Même si elle se dessine à travers des trajectoires individuelles, la rupture est envisagée dans un contexte marqué par la perte de repères et d'espaces de socialisation ainsi que par des phénomènes de marginalisation de masse.	<i>Lecture épidémiologique</i> : s'appuie sur un diagnostic des pathologies sociales et sanitaires. La rupture est conçue comme un problème d'inadaptation de certains individus porteurs de «facteurs de risques» et manifestant des symptômes associés à diverses problématiques susceptibles de se propager dans le « corps social ».
<i>Visée émancipatrice</i> : se rapproche des groupes et personnes en rupture pour contribuer à leur mieux-être en favorisant leur appropriation de pouvoir sur leur vie et leur réconciliation avec leur milieu dans le respect de leurs choix et aspirations.	<i>Visée normalisatrice</i> : dépiste les individus et groupes «à risques» pour réduire l'incidence de symptômes problématiques en favorisant l'acquisition de comportements et habitudes de vie sécuritaires à l'égard de la santé et de l'adaptation sociale.
<i>Fonction généraliste</i> : outil humain, créateur de liens avec des personnes en rupture: accompa-gnateur dans leur trajectoire et médiateur dans les rapports sociaux auxquels ils participent.	<i>Fonction spécialisée</i> : outil de distribution de services auprès de clientèles «à risques» difficilement accessibles : agent de liaison ou courroie de transmission auprès de ces groupes ciblés.
<i>Relation d'être</i> : rapport égalitaire basé sur l'intersubjectivité des individus.	<i>Relation de service</i> : rapport prédéfini par l'autorité de l'expert vis-à-vis de son client.
<i>Approche non-directive</i> : orientation progressive de l'action à travers un processus suivant l'évolution des situations et consolidant au fur et à mesure les effets constructifs. Dans une logique de double amorce, la création et la maturation du lien font partie intégrante de l'intervention, permettant d'agir dans les différentes sphères de vie des personnes et suscitant la mise en œuvre d'actions appuyées sur leurs potentialités.	<i>Approche interventionniste</i> : orientation définitive de l'action en fonction d'une ligne directrice, d'un plan à appliquer, d'un modèle à suivre, de résultats ciblés. La relation est conçue comme moyen, véhicule, permettant d'atteindre la personne pour intervenir auprès d'elle selon des méthodes prévues à l'avance et ciblant certains symptômes spécifiques sans tenir compte de la dynamique particulière de l'individu avec son milieu.
<i>Évaluation de « processus »</i> : les effets sont pris en compte au long du processus (court, moyen, long terme) et interprétés en reconnaissant l'apport des autres acteurs du milieu; les effets considérés ne sont pas prédéfinis. Mettant l'accent sur une évaluation de type qualitative continue, l'évaluation du processus vise à adapter l'action en fonction des effets qu'elle génère.	<i>Évaluation de « résultats »</i> : les effets observables à court terme et attribuables aux actions du programme sont mesurés; les effets hors-programme et les effets pervers sont peu considérés. De nature souvent quantitative et menée selon un calendrier prédéterminé, l'évaluation juge l'efficacité du programme en fonction d'objectifs spécifiques et de résultats escomptés.

¹² Voir les travaux de Schaut et Van Campenhoudt ainsi que ceux de la Fédération des travailleurs sociaux de rue en Communauté française de Belgique sur les «contrats de sécurité» octroyés à des travailleurs de rue.

¹⁴ Exemple: au début des années '90, un groupe religieux s'identifiait TR pour proposer une alternative charismatique aux jeunes de la rue.

4.2.2. 2^{ème} axe situant le rapport aux espaces sociaux

La notion de rapport aux espaces marginaux vs institués évoque la frontière où se joue la rupture vs le lien social. Quoique ces espaces ne peuvent être découpés dans la réalité et que le lien social constitue un processus mouvant difficile à mesurer, le rapport des diverses pratiques « de proximité » à l'espace qu'ils occupent révèle un rôle différent face au lien des individus à la société. Tel l'envers et l'endroit d'une même médaille (à 4 faces!), ces pratiques comblent donc différentes fonctions du lien social, soit en supportant la participation volontaire des individus à un « vivre ensemble » collectivement construit ou encore, en favorisant la cohésion sociale par l'adhésion aux valeurs dominantes.

Dans cette perspective, cherchant à prévenir la rupture des liens des personnes avec leur environnement ou encore à réduire la dégradation de cette rupture, travail de rue et de milieu visent à supporter l'appropriation d'une place et d'une existence sociale des individus en tant que sujet-acteur. Une telle visée s'actualise en accompagnant les personnes dans leur processus de socialisation et en les aidant à prendre du pouvoir dans leurs rapports sociaux.

Pour leur part, visant à prévenir ou à réduire les comportements qui placent les individus en rupture avec la norme, le *out reach* et les diverses formes d'intervention ciblées favorisent l'assimilation d'attitudes et d'habitudes socialement admises. Une telle visée prend forme en menant auprès des individus et groupes sociaux ciblés des actions susceptibles de les amener à davantage intégrer et reproduire des conduites adaptées aux cadres établis.

<p>Rapport aux espaces marginaux <i>repère de jeunes, appartement, arcade, brasserie, piquerie, etc.</i></p>	<p>Rapport aux espaces institués <i>école, parcelle de quartier, environs d'une maison de jeunes, parc municipal, etc.</i></p>
<p>En prenant une distance des lieux institués et en explorant les <i>espaces marginaux</i>, le travailleur de rue pénètre un territoire jusque dans ses marges (contre-culture, clandestinité, isolement, exclusion) de façon à pouvoir rejoindre des personnes en rupture avec les réseaux de socialité et les espaces de socialisation habituels.</p> <p>Mobile, le Tr investit son énergie à s'infiltrer dans divers lieux informels, à créer des contacts et à suivre la mouvance de ceux qu'il rejoint. Même s'il interagit en groupe dans les lieux qu'il fréquente, le Tr vise surtout à s'engager dans l'accompagnement des personnes à travers les aléas de leurs trajectoires afin de maintenir un lien significatif malgré leur processus de rupture.</p> <p>Ainsi, même si, en mineur, le Tr fréquente des lieux de socialisation plus institutionnels et s'implique dans des activités plus ou moins formelles, il priorise de rester disponible et accessible pour suivre au quotidien le cours des événements et répondre aux demandes des personnes qu'il accompagne.</p> <p>Cette pratique exige une grande autonomie et marge de manœuvre.</p>	<p>En participant aux interactions des <i>espaces institués</i> (dans un cadre traditionnel ou alternatif), le travailleur de milieu crée des opportunités de socialisation (affirmation, socialité, participation, citoyenneté) dans un lieu et/ou des projets en vue de prévenir en amont ou réduire en aval la rupture de personnes et groupes dont les liens sociaux sont fragilisés.</p> <p>Le Tm cherche à s'intégrer dans un milieu ou dans un groupe pour y alimenter la dynamique. Tout en établissant un contact personnalisé avec ceux qu'il rejoint, le Tm cherche surtout à mener des initiatives collectives qui contribuent à briser l'isolement des personnes, à favoriser leur participation sociale et à agir sur leurs conditions de vie.</p> <p>Même si, en mineur, le Tm accompagne parfois ceux qu'il rejoint dans des démarches individuelles, il cherche surtout à susciter des occasions de collectiviser la prise en charge des besoins des personnes à travers des activités éducatives, de loisir, sportives, culturelles, sociales, de revendication, etc.</p> <p>Cette pratique exige une bonne crédibilité et capacité de négociation avec les institutions.</p>
<p>En sortant des cadres institués pour se rendre dans les espaces marginaux, le out reach prend les moyens de rejoindre et d'influencer les habitudes de vie des personnes ayant des comportements « à risques ».</p> <p>Cette pratique cible des lieux auxquels sont associés diverses populations autrement inaccessibles afin de leur apporter les ressources qu'ils ne vont pas chercher dans les organismes et institutions.</p>	<p>En misant sur l'intégration des personnes à un milieu, l'intervention ciblée cherche à freiner le recours à des stratégies « déviantes » ainsi qu'à favoriser l'adaptation des individus aux cadres sociaux.</p> <p>Prenant diverses formes dans différents milieux, l'intervention ciblée se propose comme un mode d'action plus souple que les interventions traditionnelles tout en visant des objectifs similaires.</p>

4.2.3. Distinctions et jonctions entre le travail de rue et les autres pratiques

Le croisement des lignes de tension « pôles idéologiques » et « rapport à l'espace » reflète la spécificité et la diversité des pratiques dites de « proximité ». Les points de jonction aident à articuler les complémentarités et contradictions entre ces modes d'action, leurs prolongements et glissements.

Travail de rue et de milieu peuvent se présenter comme des phases et espaces variés d'un continuum de pratique centré sur l'émancipation des personnes s'inscrivant dans une logique d'accompagnement (logique de propension). L'une et l'autre pratiques ont en commun d'œuvrer à tisser des liens pour contrer les effets pernicioeux de la rupture sociale tout en agissant dans le respect des choix et de la culture des personnes accompagnées.

- Le Tr explore les marges de la société pour créer des liens avec des personnes en rupture et les accompagner vers un mieux-être à travers la mouvance de leur trajectoire.
- Le Tm initie des occasions de socialisation pour donner des alternatives à la rupture en permettant de se rallier dans des activités ou projets communs qui répondent à leurs aspirations.

Dans une perspective communautaire où les individus sont considérés en tant que sujet-acteur, ces deux pratiques se rejoignent, s'amalgament même parfois, l'une débouchant souvent sur l'autre. Par exemple :

- l'accompagnement individuel du Tr débouche à long terme sur une mise en commun des préoccupations de plusieurs personnes ainsi que sur des initiatives collectives ;
- le Tr fréquente ponctuellement un espace institué (ex : école) pour y poursuivre des liens avec ceux qu'il accompagne et/ou pour être repéré par la communauté des jeunes ;
- des activités en TM amènent à accompagner un individu dans ses démarches personnelles à la manière d'un Tr ;
- le Tm sort de son cadre habituel pour se rapprocher des espaces de vie des personnes qu'il fréquente et ainsi renforcer l'ancrage de son action dans la culture et les réseaux de ces individus.

Même si le TM comporte des dimensions associées à l'organisation communautaire, à l'animation sociale ou à l'éducation populaire, cette pratique ne devrait être appelée comme tel seulement si elle s'inscrit, comme le TR, dans une logique d'accompagnement enracinée dans les aspirations des personnes rejointes et qu'elle s'élabore à l'intérieur ou à proximité de leurs espaces de vie. Ainsi, le TM n'est pas en soi un animateur ni un organisateur qui propose des activités mais plutôt un accompagnant qui, à travers un processus de prise en charge collective relativement informel et peu encadré, permet aux personnes de ne pas s'enliser dans la rupture sociale. En ce sens, ne devraient être considérées comme du TM que les pratiques partageant les mêmes références idéologiques et éthiques que le TR et prolongeant cette logique en s'adressant à un public dont la rupture sociale est moins accentuée ou en permettant à des personnes en rupture de reprendre un pouvoir collectif sur leurs processus de socialisation.

Par ailleurs, **travail de rue et « out reach »** s'exercent sur des terrains parfois communs et partagent le défi de s'adapter aux codes des milieux marginalisés même si ces deux pratiques cherchent à répondre à des besoins de différents degrés :

- Le TR aborde l'espace marginalisé et les personnes en rupture dans leur globalité en visant à s'adapter à la diversité des réalités et besoins ;
- Le « out reach » investit les espaces marginalisés pour y repérer certaines populations cibles afin d'agir face à un besoin socialement jugé prioritaire par le biais d'un service spécifique ou en établissant un intermédiaire entre ces personnes et des ressources.

À la jonction de ce continuum, travail de rue et « out reach » se confondent lorsque, par exemple :

- le Tr rejoint une population spécifique mais adopte auprès d'elle une approche globale ;
- le « out reacher » mène des actions qui débordent son rôle spécifique pour s'adapter à la situation et pour répondre à d'autres besoins manifestés par les personnes rejointes.

Enfin, quoique que certains associent diverses « **interventions ciblées** » au **travail de rue** ou au **travail de milieu**, il est crucial de distinguer toute forme d'action qui répond à une commande institutionnelle d'encadrement (ex : intervenant de parc mandaté pour faire respecter les règlements municipaux, intervenant scolaire avec un « case load », organisateur d'activités pré-programmées, etc.). Cette distinction est la plus importante à établir pour les raisons évoquées à la page 6.

4.2.4. Des pratiques en majeur et en mineur

Compte tenu des liens étroits entre les pratiques, il est souvent difficile d'établir des découpages. Pour faire le choix d'une appellation, il faut d'abord considérer le contexte local spécifique:

- Par exemple, dans un milieu où la concentration de marginalité est plus forte (ex : centre-ville ou quartier « criminogène »), les distinctions sont essentielles entre travail « de rue », « de milieu » et, à plus forte raison, avec le « out reach » et les « interventions ciblées » pour éviter la confusion et clarifier les enjeux distincts qui les concernent (judiciaires, moraux, professionnels, etc.)
- Par contre, dans un milieu où la marginalité se manifeste de façon moins marquée (ex : quartier périphérique, banlieue, milieu rural), les pratiques de travail de rue et de milieu peuvent s'imbriquer plus facilement dans une action globale et au sein d'une communauté plus large.

Le découpage entre travail de rue et de milieu peut paraître artificiel chez certains organismes où ces deux pratiques s'actualisent souvent au quotidien dans un continuum. En effet, dans la perspective d'une action globale, plusieurs Tr mènent des actions associées au travail de milieu. Il s'agit donc de fonctions complémentaires pouvant être placées en « majeur » et « en mineur ». La plupart du temps, ces volets se déroulent en continuité de manière informelle alors qu'ils peuvent être divisés en tâches formelles dans certains contextes (ex : x heures sur la rue, y dans des projets). Par ailleurs, il arrive que le « double mandat » des Tr pose un obstacle à leur pratique alors qu'ils deviennent surchargés de fonctions liées à des activités structurées. C'est d'ailleurs pour limiter les risques de sortir les Tr de la rue que certains groupes tentent d'avoir au sein de leur équipe des Tr et Tm afin de partager les rôles.

Pour clarifier le pôle majeur de sa pratique, il faut d'abord considérer les besoins prioritaires des personnes visées, leurs réalités socioculturelles et économiques (appartenances, identité sociale, conditions de vie, etc.), leurs particularités (stade de développement, réalités spécifiques, statut juridique, etc.) et leur rapport au milieu (rupture plus ou moins accentuée avec leur réseau relationnel de base et avec les espaces institués, stigmatisation plus ou moins prononcée, présence ou non de ressources adaptées dans le secteur, etc.). Une telle analyse aide à évaluer si:

- des initiatives dans le milieu sont à privilégier pour resserrer les mailles du tissu social dans lequel évoluent les personnes et pour renforcer leur ancrage de façon à freiner ou empêcher les processus de rupture dans des contextes relationnels et socioculturels défavorisés (TM). OU
- le processus de rupture des personnes visées exige une stratégie d'infiltration plus poussée permettant de créer un lien personnalisé avec elles de façon à les accompagner, à travers leur trajectoire marginalisée, vers un mieux-être qui correspond à leurs aspirations (TR).

À titre d'exemple, une action en travail de milieu nous semble plus appropriée auprès des enfants d'un quartier défavorisé, ceux-ci demeurant généralement rattachés à des espaces institués (école, famille) dont il faut de tenir compte (statut juridique, stade de développement). Une action auprès d'un public enfant devrait viser à agir principalement sur la dynamique de leur milieu de vie de façon à consolider le tissu social dans lequel ils baignent et ce, afin d'éviter les risques d'une éventuelle rupture.

En outre, dans des quartiers nécessitant de rejoindre les enfants de cette manière, on peut supposer que les jeunes, adolescents et adultes, vivent également des situations fragilisées. Ainsi, des Tr pourraient quant à eux s'intégrer dans les réseaux de ce public plus âgé afin de les accompagner dans leurs situations de rupture sociale puis, éventuellement, collaborer avec les Tm au niveau de la dynamique du milieu et des réalités familiales.

Par ailleurs, une fois faite l'analyse des besoins des personnes concernées, il faut aussi préciser les objectifs visés par l'organisme en lien avec sa mission et les moyens dont il dispose. À cet égard, prenons l'exemple d'une maison de jeunes pour qui diverses options peuvent se présenter. Dans certains milieux où existe peu de ressources jeunesse (ex : région éloignée), il peut arriver qu'une maison de jeunes chapeaute une pratique pouvant être associée au travail de rue dans la mesure où l'action est autonome par rapport aux activités de la maison et qu'elle est tournée vers les jeunes en rupture (incluant les jeunes adultes). On parlera plutôt de travail de milieu lorsque l'action est une manière de partager des projets/loisirs et de soutenir leurs initiatives en dehors des murs et des cadres de la maison. En outre, lorsque les sorties visent surtout à promouvoir la maison et à recruter des jeunes pour les activités, l'action devrait plutôt être considérée comme du «out reach».

Conclusion

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, ce document en progression se veut une base de dialogue visant à stimuler la discussion et le débat autour de la définition du travail de rue dans sa spécificité et sa diversité, dans ses complémentarités et contradictions, dans ses prolongements et dérives.

Il importe pour nous de répéter cette prémisse encore une fois pour nous assurer que cette contribution serve à nourrir l'évolution de la pratique et non à la figer dans une définition contraignante ou instrumentalisante.

La beauté du travail de rue réside dans quelques fondements simples mais qui, de nos jours du moins, impliquent des conditions d'exercice de plus en plus complexes... J'espère que ce document aura su démontrer la force et la fragilité de cette pratique singulière tout en mettant en lumière les balises essentielles à respecter et à consolider pour lui permettre de se déployer.

Annie Fontaine
Fontaine.annie@uqam.ca

Note biographique

Coordonnatrice-fondatrice de PACT de rue à Montréal; Membre fondatrice et active de l'ATTRueQ; Membre du collectif d'écriture de l'ATTRueQ (Le travail de rue : de l'oral à l'écrit). Travailleuse de milieu au Drop in du Refuge La Piaule à Drummondville; Maîtrise complétée à l'UQÀM en intervention sociale (le travail de rue face aux pressions technocratiques); Chargée du cours « travail de rue et travail social » portant sur les fondements et enjeux de cette pratique ainsi que du cours « fonctionnement et développement des organismes communautaires » à l'UQÀM; Coordonnatrice d'un projet de recherche/formation avec Michelle Duval sur les rapports entre travailleurs de rue et autres intervenants et co-rédactrice d'une trousse d'outils à partir de cette démarche; Superviseure en travail de rue et personne-ressource pour un projet de transfert d'expertise en supervision avec Médecins du Monde et l'ATTRueQ; Chercheure sur l'évolution des pratiques des organismes communautaires (ouvrage collectif paru en 2004 chez Gaëtan Morin.); Étudiante au doctorat en service social à l'Université de Montréal dans une thèse portant sur le renouvellement du sens en travail de rue dans une perspective d'action communautaire autonome.

⇒ La bibliographie qui suit est assez sommaire, limitée aux ouvrages consultés pour la rédaction du présent texte. Pour une bibliographie plus complète, voir celle incluse dans la trousse à l'intention des travailleurs de rue : *Le travail de rue... dans un entre-deux*.

Références bibliographiques

- ATTRueQ. 1993. *Code d'éthique*. 25 p.
- Cheval, Chantal. 2001. «Des travailleurs de rue créateurs de liens sociaux» In *Problèmes sociaux – tome II – Études de cas et interventions sociales*, Dir. H.Dorvil et R. Mayer, Mtl : PUQ, p 362-385
- Cheval, Chantal. 1998. *Le travail de rue: une pratique d'accompagnement clinique*. Mémoire de maîtrise, Montréal: Université de Montréal, 157 p.
- Collectif d'écriture de l'ATTRueQ. 1997. *Le travail de rue: de l'oral à l'écrit. Document en progression à propos d'une pratique douce dans une réalité heurtante*. Rédigé par Annie Fontaine et Jean-Marie Richard Drummondville: Refuge La Piaule du Centre du Québec, 96 p.
- Comité ministériel sur le travail de rue, 2001, *document de travail* pour l'élaboration d'un cadre de référence sur le travail de rue, rédigé par Kamal Fahmi en collaboration avec Jacques Pector
- De Boévé, Edwin. 1996. *Quand le social descend dans la rue*. Bruxelles: Fédération des travailleurs sociaux de rue en communauté française, 4 p.
- De Boévé, Edwin, 1998. « *La prévention : une question centrale* » Document de travail.
- Duval, Michelle et Annie Fontaine. 2000. " Lorsque des pratiques différentes se heurtent: les relations des travailleurs de rue avec les autres intervenants". *Nouvelles Pratiques sociales*, vol13, no1, p49-67
- Fontaine, Annie. 2003. « Aux marges du social, le travail de rue. » *Revue Intervention : dossier les protections sociales*, no 119. Office professionnelle des travailleurs sociaux du Québec. p. 15-23
- Fontaine, Annie et Michelle Duval. 2003. *Trousse à l'intention des travailleurs de rue sur les rapports avec les autres intervenants*. Service aux collectivités de l'UQÀM en collaboration avec l'ATTRueQ,
- Fontaine, Annie. 2001. *Le travail de rue face aux pressions technocratiques: les enjeux de la planification intégrée de services sociaux et de santé pour une pratique d'intervention autonome en lien avec les jeunes marginalisés*, Mémoire de maîtrise en intervention sociale, UQAM. 169 p.
- Fontaine, Annie. 1998. *Les approches de proximité : travail – intervention / de rue – de milieu*, document de travail produit à la demande d'une professionnelle de la RRSSS (03) de Québec.
- Jullien, François. 1997. *Traité de l'efficacité*. Paris : Grasset.
- Pector, Jacques. 2003. *La logique instrumentale et la logique de propension*.
- Pector, Jacques. 2000. *De la jeunesse en perte de...!* site web de l'ATTRueQ.
- Pector, Jacques. 1999. *Le travail de rue et l'action-recherche réflexive*. Projet de recherche. Mtl.
- Pharand, Sylvie, 1995. *Le travail de rue au Québec: revue documentaire*. Rimouski: Unité de santé publique du Centre hospitalier régional de Rimouski, 46 p.
- Régional des organismes de travail de rue des régions Maurice et Centre-du-Québec, 1999. *Cadre de gestion, de développement et de consolidation pour une pratique de qualité*.
- Proulx, Jean. 1997. *Le partenariat entre l'État et les organismes dans le cadre de la loi 120: l'enjeu de la complémentarité*. Mémoire de maîtrise, Québec: Université Laval. 202 p.
- Quirion, B. et A. Di Gennaro. 2000 "L'inflation des cas de problématiques multiples: le symptôme de la disjonction entre la logique institutionnelle et la phénoménologie des besoins" In *L'errance urbaine*, dirigée par D.Laberge du CRI, Montréal: Éditions Multimondes. 440 p.
- Renaud, G. 1997. " L'intervention: de la technique à la clinique ou de l'objet au sujet " dans *Intervention: les savoirs en acte*. GGC éditions Université de Sherbrooke. p 139-164.
- Duval, Michelle, Annie Fontaine, Danielle Fournier, Suzanne Garon et Jean-François René. 2004. *Les organismes communautaires au Québec: des pratiques aux enjeux*. Gaetan Morin éditeur.
- Schaut, C. et L. Van Campenhout. 1994. *Le travail de rue: nature et enjeux*. Bruxelles: Centre d'études sociologiques, 92 p.
- Aussi : *cadre de référence pour le travail de proximité en Montérégie* (2001), *Orientations régionales en matière de travail de milieu auprès des jeunes des régions Gaspésie et Îles de la Madeleine* (2002), *Le travail de rue dans les petits centres urbains. Document de formation* de la RRSSS Abitibi Témiscamingue (2002)